



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.350**

**OBJET : MISE EN PLACE DEL'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU-POSTES DE REFOULEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE-CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'AGENCE DE L'EAU**

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Danièle BRUNET à M. Robert FOUQUET, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Gérard GERACI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Héliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Département Hydraulique  
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/04/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Helliott BRAMI

**Politique Publique** : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : MISE EN PLACE DEL'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU-POSTES DE REFOULEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE-CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'AGENCE DE L'EAU - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour répondre aux exigences réglementaires de la Loi sur l'Eau, la régie municipale des eaux a mis en place sur son réseau d'assainissement des dispositifs de mesures à poste fixe, ainsi que des systèmes de sécurisation par renvoi d'informations en télétransmission des installations de pompage. Ces équipements permettent, dans le cadre d'une démarche de diagnostic permanent, une meilleure connaissance des effluents rejetés dans le milieu naturel en période de temps de pluie.

Ce projet, d'un montant de 251 632,00 € H.T (300 951,87 € TTC), prévoit d'équiper les déversoirs d'orages pour les sites situés, 9 rue Gaston Berger, Pont de l'arc, le Krypton, 3 Sautets, la Calade et de sécuriser l'exploitation des postes de relevage ZA la Pioline, Val Fleury, Pont de l'arc, Adali ( Les Milles).

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse nous accorde une aide financière pour la réalisation de ce projet de mise en place de l'auto-surveillance du réseau, sous forme d'une subvention d'un montant de 75 489,00 €.

A cet effet, une convention d'aide financière doit intervenir entre la Ville d'Aix en Provence et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette convention entre la Ville d'Aix en Provence et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la mise en place de l'auto-surveillance du réseau postes de refoulement et déversoirs d'orage.
- **AUTORISER** Madame Le Député - Maire ou Monsieur L'Adjoint Délégué à l'Eau l'Assainissement Pluvial à signer cette convention.

**2010.350 - MISE EN PLACE DEL'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU-POSTES DE REFOULEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE-CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'AGENCE DE L'EAU**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

*La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2006-30 du 07/12/2006 modifiée), visée par le contrôleur financier le 11/01/2010, est constituée des clauses particulières (2 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.*

TITULAIRE N° : 13001

SIRET N° 211 300 017 00012

MONSIEUR LE MAIRE DE  
AIX EN PROVENCE  
HOTEL DE VILLE

13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

Objet de la convention :

**MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU POSTES DE REFOULEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE**

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU POSTES DE REFOULEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE	132 2008 001	251 632,00 € HT

N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
132 2008 001 OSC	Subvention	75 489,00 €

<b>Total de la convention :</b>	<b>75 489,00 €</b>
---------------------------------	--------------------

**Objet de l'opération :**

MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU POSTES DE REFOULEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE

**Description de l'opération :**

Il s'agit de mettre en place la surveillance de 7 postes de refoulement, de 6 déversoirs d'orage (dont un sur la station d'épuration) sur l'ensemble du système d'assainissement de l'agglomération.

Les équipements prévus comprennent pour les PR :

- les travaux de Génie Civil (2),
- les alarmes (5),
- la télésurveillance des temps de pompage (5),
- les groupes électrogènes (5).

Et pour les déversoirs d'orage :

- les travaux de Génie Civil (4),
- la pose de canaux de comptage (6 dont 1 sur le site de la station d'épuration),
- la télésurveillance des ouvrages (5).

**Dispositions particulières :**


Le versement du solde de l'aide est subordonné à la signature du manuel d'autosurveillance réglementaire.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Titulaire (mentions obligatoires)  
Nom et qualité du signataire  
Signature et cachet

A MARSEILLE, le 25/01/2010

Le Directeur de l'Agence de l'Eau  
Pour le Directeur et par délégation



J.M. EIFFES